

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

LÉON SALEFRANQUE

État général et comparatif du régime fiscal de la France

Journal de la société statistique de Paris, tome 53 (1912), p. 565-575

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1912__53__565_0

© Société de statistique de Paris, 1912, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

V

ÉTAT GÉNÉRAL ET COMPARATIF DU RÉGIME FISCAL DE LA FRANCE

Déférant au désir que nous avaient exprimé nos confrères de l'Académie de législation de Toulouse, nous leur avons fait, récemment, une communication sur *l'État général et comparatif du régime fiscal de la France*. Nous y avons examiné, dans leur ensemble, les ressources qui alimentent tant le budget de l'État que ceux des départements et des communes et, tout particulièrement, l'assiette, les conditions de perception et les tarifs de chacun de nos impôts, dont nous avons indiqué le rendement à diverses époques.

En ce qui concerne le budget de l'État, nous avons pris comme termes de comparaison les années 1830, 1851, 1869, 1875, 1880, 1900 et 1910, dernier exercice pour lequel le *Compte définitif des recettes*, annuellement rendu par le ministre des Finances, était publié au moment de la rédaction de notre travail. Nous y avons

ajouté les évaluations budgétaires de 1912, d'après le projet de budget déposé sur le bureau de la Chambre.

La classification que nous avons suivie dans notre examen est celle des *Comptes définitifs*, à peine modifiée sur quelques points, afin d'établir une démarcation plus complète entre les recettes fournies par les différentes taxes et les recettes budgétaires ne procédant pas de l'impôt.

Les *Situations financières des départements*, publiées depuis 1885 par le ministère de l'Intérieur, nous ont également permis de fixer le rendement des produits départementaux; mais, ces situations présentant les recettes départementales dans un ordre tout différent de celui adopté pour le budget de l'État, nous nous en sommes tenu au cadre des *Comptes définitifs*.

Les renseignements donnés en ce qui concerne les budgets de cette catégorie portent seulement sur les années 1885, 1890, 1900 et 1910, aucun document suffisamment probant ne nous ayant fourni des chiffres utilisables pour la période antérieure.

Si nous avons pu, comme nous venions de le faire pour l'État et les départements, passer la revue des recettes communales et les présenter dans le même cadre, les renseignements nécessaires nous ont le plus souvent fait défaut pour en fixer exactement l'entier rendement. Les résultats des comptes des communes n'ont été, en effet, qu'exceptionnellement centralisés en vue de dresser un tableau d'ensemble de leur situation financière. Effectuée pour la première fois en ce qui concerne l'exercice 1836, cette opération n'a été renouvelée depuis que pour 1862, 1868, 1871 et, en dernier lieu, 1877, conformément aux prescriptions de la loi de finances du 30 mars 1878.

Depuis 1878, le ministère de l'Intérieur publie sans doute, annuellement, une *Situation financière des communes*, mais ce document est établi au vu non des comptes, mais des budgets. Les chiffres qu'il fournit ne représentent pas, comme pour l'État et les départements, des recettes réalisées, mais seulement des prévisions de recettes; encore ces prévisions sont-elles incomplètes, notamment en ce qui touche les recettes extraordinaires (1). Nous avons, néanmoins, essayé de chif-

(1) L'Académie a naturellement porté sa principale attention sur les questions de législation; mais elle n'en a pas moins été particulièrement frappée des lacunes qu'on constate dans les documents budgétaires en ce qui a trait aux finances départementales et communales.

« On ne s'explique pas, porte le compte rendu de ses séances relatant les opinions émises au cours de la discussion, qu'alors que l'État présente annuellement l'état de ses recettes et de ses dépenses dans des cadres parfaitement clairs et complets, des règles identiques ne soient pas suivies par les départements et les communes, et que les résultats de ces différents budgets ne soient groupés dans aucun document officiel.

« Personne assurément ne se méprend sur l'intérêt considérable que présenterait l'insertion, dans le volume annuel des *Comptes de l'administration des Finances*, de tableaux d'ensemble des dépenses et des recettes des budgets de l'État, des départements et des communes, comprenant, dans des cadres identiques et par grandes divisions, d'un côté *toutes les dépenses*, de l'autre *toutes les recettes* en distinguant entre les ressources provenant de l'impôt et celles ayant une autre origine et particulièrement l'emprunt, complétés ensuite par un bilan général.

« Aucune mesure n'a cependant été prise dans cet objet, à quelque époque que ce soit. On peut, semble-t-il, en trouver le motif dans cette circonstance que la centralisation des résultats budgétaires des départements et des communes est effectuée non par le ministère des Finances, mais par celui de l'Intérieur, dont dépend l'administration départementale et communale.

« Cet état de choses ne peut constituer un sérieux obstacle à la réalisation de ces *statistiques*. Les

frer, le plus approximativement possible, l'ensemble des charges communales, en indiquant, d'ailleurs, les sources accessoires auxquelles nous avons dû puiser.

Cette communication, où la part faite à la statistique n'est pas moins large que celle consacrée à la législation, rentrait tout naturellement dans le cadre des travaux de la Société de Statistique, mais son étendue n'en aurait pas permis l'insertion dans le *Journal*. Nous en avons extrait les résultats généraux, inscrits dans trois tableaux respectivement consacrés aux recettes de l'État, des départements et des communes et que nous avons émargés des notes nécessaires. Nous donnons, dans un quatrième, les résultats de la ville de Paris (1).

Il résulte de ces tableaux que les ressources provenant de l'impôt se chiffrent aujourd'hui :

	Millions de francs
Pour le <i>budget de l'État</i> , à	3.635,0 (2)
Pour les <i>budgets départementaux</i> , à	286,4 (3)
Pour les <i>budgets communaux</i> , approximativement à . . .	963,2 (4)
Soit, au total, à	4.884,6 (5)

C'est donc, en chiffre rond, à 4 milliards 900 millions qu'on peut approximativement évaluer les charges fiscales du pays. Ces charges sont évidemment considérables; elles ne dépassent cependant pas ses forces contributives. Cette masse d'impôts est, en effet, recouvrée sans pénalités effectives élevées, presque sans poursuites, et elle ne laisse qu'un déchet tout à fait insignifiant.

LÉON SALEFRANQUE.

TABLEAUX

- I. **Budget de l'État.** — Situation d'ensemble des recettes à diverses époques (1830, 1847, 1851, 1869, 1875, 1880, 1890, 1900, 1910).
- II. **Budgets départementaux.** — Situation d'ensemble des recettes à diverses époques (1885, 1890, 1900, 1910).
- III. **Budgets communaux.** — Situation d'ensemble des recettes à diverses époques (1836, 1846, 1862, 1868, 1877, 1890, 1900, 1910).
- IV. **Budgets de la ville de Paris.** — Situation d'ensemble des recettes à diverses époques (1860, 1868, 1877, 1880, 1890, 1900, 1910).

comptables des départements et des communes, qui sont en même temps ceux du Trésor ou dépendent du service de la Trésorerie, pourraient, en effet, si des instructions en ce sens leurs étaient données par le ministre des Finances, fournir les états de recettes et de dépenses nécessaires à l'établissement des tableaux dont il s'agit, qui, successivement récapitulés par cantons, arrondissements et départements, permettraient au ministère d'établir des tableaux d'ensemble, et de dresser ensuite, par doit et avoir, le bilan général des finances publiques. »

La Société de statistique ne peut certainement que s'associer à ces desiderata.

(1) Les résultats de la ville de Paris sont compris dans ceux du tableau III.

(2) Impôts : 3 milliards, 45 millions 6. — Monopoles : 582 millions 9 (net). — Produits divers : 6 millions 5.

(3) Impôts : 261 millions 4. — Produits divers : 25 millions.

(4) Impôts : 832 millions 9. — Monopoles : 100 millions. — Relèvement sur le produit des concessions dans les cimetières : 30 millions 3 (Il paraît justifié de considérer comme équivalant à impôt la plus grande partie du bénéfice [40 millions] que les communes retirent de cette catégorie de concessions.)

(5) Comp. *Journal de la Société de Statistique de Paris*, 1896, 399 et 1897, 55.

BUDGET DE L'ÉTAT. — Situation d'ensemble des recettes, à diverses époques (en millions de francs) 1830-1910

DÉSIGNATION DES PRODUITS		1830	1847	1851	1869	1875	1880	1890	1900	1910	OBSERVATIONS
§ 1. — IMPOTS											
I. — Contributions directes :											
1	Contribution foncière	183,7	190,8	163,9	176,1	176,2	179,2	206,4	190,7	203,8	(A) L'exercice 1910 est le dernier pour lequel le <i>Compte définitif des recettes</i> a été publié. — Ce document doit être distribué aux Chambres à l'ouverture de la session ordinaire
2	— personnelle-mobilière	31,9	41,8	43,2	54,7	59,3	63,8	84,2	97,0	108,0	Le compte de l'exercice. Le
3	— des portes et fenêtres	15,3	29,2	30,6	39,9	41,7	44,3	55,1	62,2	69,3	consé-
4	— des patentes	27,5	37,5	38,6	73,6	123,4	106,3	149,7	133,0	154,1	quence, en 1910 a paru, en consé-
5	Autres recettes	0,7	0,8	0,8	1,0	1,0	1,0	1,0	1,1	1,1	quance, en 1910 a paru, en consé-
6	TOTAL (contributions directes)	259,1	300,1	277,7	345,3	401,6	394,6	466,4	484,0	536,3	
II. — Taxes assimilées aux contributions directes :											
7	Taxes diverses	1,0	1,7	4,7	6,9	24,9	25,0	29,0	40,0	50,4	(B) Le prélèvement du dixième sur les produits nets des octrois, effectué au profit du Trésor jus-
III. — Enregistrement :											
8	Droits { à titre onéreux	74,7	106,7	81,9	167,9	181,9	228,6	206,8	208,6	274,8	qu'en 1852, était compris, au bud-
9	sur les { à titre gratuit (donations et succes-	32,5	52,9	60,6	121,6	158,7	199,5	211,8	247,3	278,3	get de l'Etat, dans les produits
10	mutations. { sions).	107,2	159,6	142,5	289,5	340,6	428,1	418,6	455,9	553,1	divers des contributions indirectes.
11	Ensemble.	19,4	25,1	17,1	33,7	62,5	75,8	70,9	81,5	91,4	Ce prélèvement s'est élevé à :
12	Droits sur les actes civils, administratifs et de l'état civil	16,9	24,3	20,7	24,5	32,7	35,2	36,3	23,7	21,9	4 millions 5 (1830); — 5,5 (1847);
13	Droits sur les actes judiciaires et extra-judiciaires	1,9	3,2	3,1	4,5	4,7	5,6	5,6	8,5	12,9	— 7,1 (1851).
14	Droits d'hypothèques	6,5	15,4	15,1	16,2	12,5	5,2	7,7	8,5	12,9	(C) Nous avons cru devoir réta-
15	Recettes diverses	151,9	227,6	198,5	368,4	453,0	549,9	539,1	575,8	692,5	blir ici, afin d'assurer la comparai-
TOTAL (enregistrement)											
IV. — Timbre :											
16	Actes et écrits assujettis au timbre de dimension	»	31,0	29,3	42,7	51,0	55,3	56,9	48,7	41,6	son exacte des produits, le mon-
17	Actes, contrats et pièces assujettis au timbre spécial	»	3,9	3,8	17,4	50,2	59,1	69,3	81,9	103,7	tant de l'impôt du dixième sur les
18	Effets de commerce et valeurs mobilières (timbre proportionnel)	»	4,9	5,0	23,6	51,8	31,9	38,8	45,2	93,1	chématis de fer distrair des recettes
19	Recettes diverses	»	6,0	6,7	11,0	2,1	1,8	1,5	0,7	0,8	de 1869 dans le <i>Compte définitif</i> de
20	TOTAL (timbre)	29,5	45,8	44,8	94,7	155,1	148,1	166,5	176,5	239,2	cet exercice à raison de son attrib-
V. — Impôt sur les opérations de bourse :											
21	Opérations traitées aux bourses de valeurs	»	»	»	»	»	»	»	6,8	11,8	tion à la caisse d'amortissement,
22	VII. — Taxe sur le revenu des valeurs mobilières et les revenus de certaines collectivités	»	»	»	»	»	»	»	79,0	107,9	(D) Les produits des paragraphes 4
23	Droits de douane (importation, exportation, statistique)	99,0	89,7	83,9	71,8	173,2	250,7	330,4	411,4	541,4	et 6 sont bloqués dans les comptes
24	Autres recettes	55,2	62,5	27,7	25,8	36,5	31,6	38,9	42,3	46,9	anciens.
25	TOTAL (douanes)	154,2	152,2	111,6	97,6	209,7	282,3	369,3	453,7	588,3	(E) Les produits du paragraphe 5
TOTAL (contributions directes)											

26	Droits sur les boissons	97,9	101,1	103,0	249,1	333,1	440,8	449,2	514,6	443,8	26	(F) Les recettes de l'Algérie ont, dans les Comptes définitifs de 1892
27	Autres recettes	(b) 33,3	(b) 55,5	(b) 47,6	(c) 79,1	224,6	179,3	183,7	63,5	208,5	27	a 1900, l'objet d'états spéciaux, au lieu d'être englobées dans les recettes de la métropole. Nous avons
28	TOTAL (contributions indirectes)	131,2	156,6	150,6	328,2	607,7	620,1	632,9	678,1	652,3	28	procédé de même pour les budgets antérieurs, en ce qui concerne ces produits, dont nous indiquons le montant pour reconstituer les totaux des budgets tels qu'ils apparaissent dans les Comptes.
29	IX. — Droits sur les sucres :										29	Depuis 1901, l'Algérie est dotée d'un budget particulier, en vertu de la loi du 19 décembre 1900.
30	Produits encaissés par l'administration des douanes.	"	48,9	36,2	48,7	61,5	87,5	38,5	24,3	29,4	30	
31	Produits encaissés par l'administration des contributions indirectes	"	23,6	33,5	65,0	119,4	91,2	133,7	180,0	137,5	31	
32	TOTAL (sucres)	"	72,5	69,7	113,7	180,9	178,7	172,2	184,3	166,9	32	
33	TOTAL du § 1 ^{er} (impôts).	726,9	956,5	857,6	1.354,8	2.067,6	2.237,8	2.426,2	2.678,2	3.045,6	33	(g) Les chiffres de cette ligne sont conformes à ceux des Comptes définitifs, sauf pour l'année 1869, dont le total se trouve majoré de 30 millions (Voir note c).
34	§ 2. — MONOPOLES ET EXPLOITATIONS INDUSTRIELLES DE L'ÉTAT										34	
35	Allumettes	"	"	"	"	16,6	16,3	15,0	31,8	41,7	35	
36	Tabacs	67,2	117,7	126,6	254,7	312,5	344,2	372,2	415,3	497,7	36	
37	Poudres	4,3	7,0	5,4	13,1	13,6	13,4	10,5	11,5	20,1	37	
38	Ensemble	71,5	124,7	132,0	267,8	342,7	373,9	397,7	458,6	559,5	38	
39	Postes	33,7	53,3	44,2	94,6	119,3	112,7	158,9	210,0	274,2	39	
40	Télégraphes	"	"	0,1	11,4	17,5	25,7	39,4	45,0	73,3	40	
41	Téléphones	"	"	"	"	"	138,4	"	16,0	30,6	41	
42	Ensemble	33,7	53,3	44,3	106,0	136,8	198,3	271,0	378,1	464,6	42	
43	Autres exploitations	0,2	0,1	0,3	0,2	0,2	0,2	10,0	17,4	14,6	43	
44	TOTAL du § 2 (monopoles).	105,4	178,1	176,6	374,0	479,7	512,5	606,0	747,0	952,2	44	
45	§ 3. — PRODUITS DOMANIAUX										45	
46	I. — Domaine non forestier	6,3	7,5	10,3	18,4	27,5	20,1	17,6	19,5	33,0	46	
47	II. — Forêts	24,9	29,4	26,5	10,4	38,9	36,4	26,2	33,4	35,2	47	
48	TOTAL du § 3 (domaine).	31,2	36,9	36,8	28,8	66,4	56,5	43,8	52,9	68,2	48	
49	§ 4. — PRODUITS DIVERS DU BUDGET (D)										49	
50	Recettes globales du paragraphe	83,8	26,8	31,1	91,6	117,4	65,2	25,4	61,8	70,7	50	
51	§ 5. — RESSOURCES EXCEPTIONNELLES (D)										51	
52	Recettes globales du paragraphe										52	
53	§ 6. — RECETTES D'ORDRE (D)										53	
54	Recettes en atténuation de dépenses										54	
55	Recettes d'ordre proprement dites										55	
56	TOTAL du § 6 (recettes d'ordre)										56	
57	TOTAL des ressources ordinaires du budget	947,3	1.198,3	1.102,1	1.849,2	2.731,1	2.993,5	3.237,4	3.786,7	4.305,7	57	Millions de francs
58	Ressources extraordinaires	15,6	29,6	"	97,1	2,8	438,8	146,4	"	"	58	
59	TOTAL du budget général	962,9	1.227,9	1.102,1	1.946,3	2.733,9	3.432,3	3.383,8	3.786,7	4.305,7	59	Rentes 3 % perpétuelles, 21.923,4
60	Ancien budget sur ressources spéciales (E)	73,0	123,4	235,8	290,1	369,6	424,1	424,2	"	"	60	Rentes 3 % amortissables, 3.537,8
61	Produits de l'Algérie (F)	"	12,7	14,6	17,2	26,6	32,9	45,4	68,1	"	61	par annuités, 5.970,9
62	TOTAL des budgets (chiffres des Comptes définitifs) (G).	1.035,9	1.364,0	1.352,5	2.253,6	3.130,1	3.889,3	3.853,4	3.854,8	4.305,7	62	Annuités diverses,
63											63	TOTAL 31.432,1
64											64	
65											65	
66											66	
67											67	
68											68	
69											69	
70											70	
71											71	
72											72	
73											73	
74											74	
75											75	
76											76	
77											77	
78											78	
79											79	
80											80	
81											81	
82											82	
83											83	
84											84	
85											85	
86											86	
87											87	
88											88	
89											89	
90											90	
91											91	
92											92	
93											93	
94											94	
95											95	
96											96	
97											97	
98											98	
99											99	
100											100	

Dettes publiques de la France. — La dette publique de la France accusée, au 1^{er} janvier 1910, la situation suivante :

Rentes 3 % perpétuelles, 21.923,4
Rentes 3 % amortissables, 3.537,8
par annuités, 5.970,9
Annuités diverses,
TOTAL 31.432,1

TABEAU II

BUDGETS DÉPARTEMENTAUX. — Situation d'ensemble

NUMÉROS D'ORDRE	DÉSIGNATION DES PRODUITS	1885 (A)	1890
	§ 1. — IMPOTS		
	I. — Contributions directes :		
1	Contribution foncière	101,3	96,8
2	— personnelle-mobilière	32,5	33,2
3	— des portes et fenêtres	12,4	11,5
4	— des patentes	25,1	21,7
5	TOTAL (contributions directes)	171,3	163,2
	II. — Taxes assimilées :		
6	Taxes diverses (c)	»	»
7	TOTAL du § 1 ^{er} (impôts)	171,3	163,2
	§ 2. — MONOPOLES ET EXPLOITATIONS INDUSTRIELLES		
		»	»
	§ 3. — PRODUITS DU DOMAINE DÉPARTEMENTAL		
8	Aliénations de propriétés départementales	0,7	0,5
9	Revenus des propriétés départementales	0,9	1,2
10	TOTAL du § 3 (domaine)	1,6	1,7
	§ 4. — PRODUITS DIVERS		
11	Produits éventuels divers (recettes non classées, remboursements de capitaux, subventions reçues des particuliers)	8,7	8,8
	§ 5. — RESSOURCES EXCEPTIONNELLES		
12	Dons et legs	0,2	0,1
13	Subventions de l'État et des communes	51,4	49,0
14	Autres ressources (d)	30,2	47,8
15	TOTAL du § 5 (ressources exceptionnelles)	81,8	96,9
	§ 6. — RECETTES D'ORDRE		
16	Recettes d'ordre en atténuation de dépenses	»	»
17	Recettes d'ordre proprement dites	»	»
18	TOTAL du § 6 (recettes d'ordre)	»	»
19	TOTAL des ressources normales des budgets départementaux	263,4	270,6
20	Ressources extraordinaires	37,1	20,8
21	TOTAL GÉNÉRAL des budgets départementaux	300,5	291,4

des recettes à diverses époques (millions de francs)

1885-1910

1900	1910	OBSERVATIONS	NUMÉROS D'ORDRE
107,5	136,3	(A) Première année pour laquelle la <i>Situation financière des départements</i> a été publiée.	1
40,3	53,4		2
14,5	22,3		3
26,9	43,4		4
189,2	255,4	(B) La dernière année pour laquelle la <i>Situation</i> a paru est 1907. Nous avons dû, par suite, procéder par évaluations pour 1910, sauf pour le paragraphe 1 ^{er} .	5
"	6,0	(C) Ces taxes n'apparaissent distinctement, dans les <i>Situations</i> , à aucune époque.	6
189,2	261,4	(D) Les excédents de recettes en fin d'exercice reportés à l'exercice suivant et les recouvrements sur exercices clos sont classés sous cette rubrique.	7
"	"		
2,3	2,0		8
2,3	6,0		9
4,6	3,0		10
10,7	40,0		11
0,04	0,6		12
67,2	240,0		13
55,3	125,0		14
122,5	365,6		15
"	"		16
"	"		17
"	"		18
327,0	675,0		19
45,1	75,0		20
372,1	750,0	<i>Dette départementale.</i> — La dette départementale peut être approximativement évaluée à 1 milliard au 1 ^{er} janvier 1910.	21

TABLEAU III BUDGETS COMMUNAUX. — Situation d'ensemble des recettes à diverses époques (en millions de francs) 1836-1901

DÉSIGNATION DES PRODUITS		1836	1846	1862	1868	1877	1880	1890	1900	1910	OBSERVATIONS	
		(A)	(C)	(B)	(B)	(B)	(D)	(D)	(D)	(D)		
§ 1. — IMPOTS												
I. — Contributions directes :												
1	Contribution foncière.		31,1	49,4	55,2	74,6	81,9	91,8	103,3	123,4	(A) La première situation financière des communes, dressée au vu des comptes communaux, concerne l'exercice 1836. (Rapport au Roi par M. Gasparin, ministre de l'Intérieur, du 3 avril 1837). Nous avons dû prendre, en conséquence, cette année comme point de comparaison extrême.	
2	— personnelle-mobilière.	25,1	5,2	9,5	12,9	22,0	24,8	31,1	38,0	51,1		
3	— des portes et fenêtres.		2,4	5,6	8,9	13,8	15,5	18,2	22,2	31,1		
4	— des patentes (E).		5,5	14,3	16,8	34,3	35,9	38,3	46,2	66,6		
5	TOTAL (contributions directes).	25,1	44,2	78,8	93,8	144,7	158,1	179,4	209,7	272,2	(B) Cette opération a été renouvelée en 1862, 1868 et 1877. Nous avons, en conséquence, remplacé par ces années celles que nous avions choisies dans notre examen du budget de l'Etat.	
II. — Attributions sur impôts d'Etat :												
6	Taxes directes. { Contribution sur les chevaux, voi-					0,6	0,5	0,6	0,6	0,9		
7	ures, mules et mulets.									1,1		
8	Redevances des mines.				3,2	3,5	3,4	4,0	4,4	5,5		
9	Taxes indirectes. { Permis de chasse.	1,0	1,5	2,7					1,4			
	{ Vélocipèdes.											
10	TOTAL (attributions sur impôts).	1,0	1,5	2,7	3,2	4,1	3,9	4,6	6,4	7,5	(C) Nous avons trouvé, dans le Rapport adressé au ministre de l'Intérieur par la commission instituée par un décret du 30 mars 1850 pour examiner les questions relatives à la situation financière des communes et des départements, une situation se rapportant à l'année 1846 et dont les résultats nous ont paru pouvoir être utilement inscrits entre ceux de 1836 et de 1862.	
(La situation concernant les départements, également contenue dans ce document, ne nous a pas, au contraire, paru suffisamment probante pour être utilisée.)												
11	Octrois.	67,6	84,4	159,4	209,7	253,1	275,3	295,3	355,4	(F) 304,4	(D) Depuis 1878, le ministre de l'Intérieur publie annuellement une Situation financière des communes ; mais, ainsi que nous l'avons fait remarquer, cette situation est dressée, non au vu des comptes, mais des budgets. Les chiffres qu'elles fournissent ne représentent, par suite, que des prévisions budgétaires et non des recettes réalisées.	
12	Prestations et taxe vicinale.		32,7	48,9	52,9	54,9	60,4	59,8	59,0	61,1		
13	Taxe sur les chiens.			5,4	6,0	6,8	7,2	8,7	9,3	10,9		
14	Taxes de remplacement des droits d'octroi.									60,3		
15	Recettes diverses. { Droits de location des places dans les halles, foires et marchés, abattoirs, entrepôts ; — de stationnement ; — de voirie ; — de péage, mesurage et jaugeage).	16,0	21,1	43,4	69,1	48,5	47,3	57,1	88,7	115,0	Ce sont ces indications, qu'à défaut de chiffres absolus, nous utilisons pour les années 1880, 1890, 1900 et 1910 en en fixant plus exactement le quantum chaque fois que cela est possible, au moyen des Comptes de finances (impôts d'Etat) ou de statistiques directes (octrois	
16	Produits divers et amendes.	0,2	0,4	0,8	1,0	1,2	1,0	1,2	1,2	1,5		
17	TOTAL (taxes et perceptions municipales).	83,8	138,6	257,9	338,7	364,5	391,2	422,1	513,6	553,2		
18	TOTAL du § 1 ^{er} (impôts).	109,9	184,3	339,4	435,7	513,3	553,2	606,1	729,7	832,9		

19	Gaz.	"	"	"	"	"	"	"	"	30,0	30,0	50,0	75,0	100,0	19	chens). Mais ces situations, dressées à un point de vue spécial, ne fournissent pas le total des recettes communales, les indications relatives aux recettes extraordinaires, aux subventions étant incomplètes. Nous avons dû procéder, par suite, par évaluation pour certaines catégories de recettes. Ces évaluations sont distinguées, dans les colonnes 8 à 11, par des chiffres en italiques.
20	Inhumations.	"	"	"	"	"	"	"	"	30,0	30,0	50,0	75,0	100,0	20	
21	TOTAL du § 2 (monopoles).	"	"	"	"	"	"	"	"	30,0	30,0	50,0	75,0	100,0	21	
22	§ 3. — PRODUITS DU DOMAINE COMMUNAL	2,3	9,7	25,4	17,7	26,3									22	(E) Y compris les 8 centimes, sur le principal, attribués aux communes.
23	Aliénations d'immeubles et rentes.	"	"	"	"	"									23	
24	Concessions dans les cimetières (c).	20,6	29,4	39,8	41,2	35,4									24	
25	Eaux et forêts.	1,4	3,3	4,9	4,6	8,4									25	(F) Liquides : 87 millions 3; combustibles : 52,9; fourrages : 19,2; matériaux : 37,2; objets divers : 6,2; recettes accessoires : 0,04; ensemble : 304,4 perçus dans 1.522 octrois.
26	Intérêts de fonds placés au Trésor.	6,7	41,0	45,6	48,2	20,5									26	
27	Loyers des propriétés communales.	3,6	3,9	5,5	5,3	6,1									27	
28	Rentes sur l'État et les particuliers.	34,6	57,3	91,2	87,0	96,7									28	
29	TOTAL du § 3 (domaine).	18,9	54,3	63,9	24,4	66,4									29	(G) Les Comptes déduits des recettes permettent de fixer l'importance des concessions dans les cimetières pour 1900 et 1910 : 1900 : 65.827 perpétuelles ayant produit 14 millions 4 et 19.301 temporaires ayant produit 7 millions; ensemble, 86.128 concessions pour 21 millions 4. 1910 : 78.365 perpétuelles, ayant produit 17 millions et 24.203 temporaires ayant produit 5 millions 3; ensemble 102.568 concessions pour 22 millions 2. Les chiffres des précédents exercices, bloqués dans les produits divers, ne peuvent être dégaçés.
30	§ 4. — PRODUITS DIVERS	0,1	2,7	3,8	3,9	3,3									30	
31	Recettes diverses non classées (remboursements de capitaux, etc.).	"	"	23,9	43,0	52,4									31	
32	§ 5. — RESSOURCES EXCEPTIONNELLES	"	"	"	"	364,3									32	
33	Dons et legs.	0,1	2,7	27,7	46,9	420,0									33	
34	Subventions de l'État et des départements.	"	"	"	"	"									34	
35	Autres ressources (H).	"	"	"	"	"									35	
36	TOTAL du § 5 (ressources exceptionnelles).	0,1	2,7	27,7	46,9	420,0									36	
37	§ 6. — RECETTES D'ORDRE	"	"	"	"	"									37	
38	Recettes d'ordre en atténuation de dépenses (rétribution scolaire; — taxes d'affouage, de balayage, de pavage, d'empierrement, de trottoirs).	"	"	"	"	"									38	
39	Recettes d'ordre proprement dites.	"	"	"	"	"									39	
36	TOTAL du § 6 (recettes d'ordre).	"	"	"	"	"									36	
37	TOTAL des ressources normales des budgets.	163,5	298,6	522,2	594,0	1.126,4									37	
38	Ressources extraordinaires (réalisations sur emprunts).	2,5	6,3	86,8	80,7	230,0									38	
39	TOTAL GÉNÉRAL des budgets communaux.	166,0	304,9	609,0	674,7	1.356,4									39	

Dette communale. — La dette communale accusée, au 1^{er} janvier 1910, la situation suivante :

Paris	2.474,4
Autres communes.	1.690,3
TOTAL.	4.164,7

en augmentation de 283 millions 4 par rapport à 1900 (Paris, 87 millions 2; autres communes, 196,2).

TABLEAU IV BUDGETS DE LA VILLE DE PARIS. — Recettes à diverses époques (en millions de francs) 1860-1910

NUMÉROS D'ORDRE	DÉSIGNATION DES PRODUITS	1860 (A)	1868	1877	1880	1890	1900	1910	OBSERVATIONS	NUMÉROS D'ORDRE
	§ 1. — IMPOTS									
	I. — Contributions directes :									
1	Contribution foncière	0,8	0,9	7,7	7,9	12,4	13,5	15,0	(A) Nous avons pris comme point de comparaison extrême le budget de 1860, qui est le premier du Paris actuel.	1
2	— personnelle-mobilière	0,4	0,5	5,0	5,2	6,6	7,5	8,6		2
3	— des portes et fenêtres	0,2	0,2	2,8	2,9	3,1	3,4	3,7		3
4	— des patentes	1,4	1,9	8,3	8,4	9,1	10,0	12,0		4
5	TOTAL (contributions directes) . . .	2,8	3,5	23,8	24,4	31,2	34,4	(B) 39,3	(B) Voici quelle a été, par contribution, la valeur du centime en 1910 : Contribution foncière 163,165; personnelle-mobilière 140,545; des portes et fenêtres 70,774; des patentes 275,589;	5
	II. — Attributions sur impôts d'État :									
6	Taxes { Contribution sur les chevaux, vol-			0,04	0,04	0,04	0,04	0,1	(C) Alcools, 19 millions 8; — liquides, 20,5; — comestibles, 38,5; — combustibles, 13,0; — fourrages, 5,0; — matériaux, 10,3; — objets divers, 7,3.	6
7	directes. { tures, mules et mulets			"	"	"	"	"		7
8	Taxes { Redevances des mines			"	"	"	"	"		8
9	indirectes. { Permis de chasse	0,06	0,06	0,05	0,04	0,06	0,07	0,1		9
	{ Vélopièdes	"	"	"	"	"	0,2	"		10
10	TOTAL (attributions sur impôts) . . .	0,06	0,06	0,09	0,08	0,1	0,3	0,2	(E) Abattoirs, 19 millions 8; — halles et mar- chés, 9,5; — poids public, 0,4; — voies et pro- menades publiques, 6,7; — voitures publiques, 22,4.	11
	III. — Taxes et perceptions municipales :									
11	Octrois	74,6	103,5	125,2	124,8	145,2	173,3	(C) 116,9	(E) Résultats de la régie intéressée en 1910 ; pour les années antérieures, les constatations portent sur les redevances versées à la ville par la compagnie concessionnaire.	12
12	Prestations et taxe vicinale	"	"	"	"	"	"	"		13
13	Taxe sur les chiens	0,4	0,4	0,5	0,5	0,5	0,5	0,6		14
14	Taxes de remplacement des droits d'octroi . .	"	"	"	"	"	"	48,3		15
15	Droits de location des places dans les halles, foires et marchés, abat- toirs, entrepôts, voies et prome- nades; — de stationnement; — de voiture; — de péage, mesurage et jaugage	12,6	19,0	21,4	18,9	22,8	35,5	(D) 46,0	(F) Concessions perpétuelles et trentenaires, 1,6; — concessions temporaires, 1,3.	16
16	Taxes diverses	0,1	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,4	(G) Abonnement aux eaux de la ville et pro- duit des canaux et de divers immeubles dépen- dant des établissements hydrauliques.	17
17	Produits divers et amendes	87,7	123,1	147,3	162,4	168,8	209,6	212,2		18
	TOTAL (taxes et perceptions municipales).									

(A) État : 19 millions 7, dont 3,2 1/2

§ 2. — MONOPOLES ET EXPLOITATIONS INDUSTRIELLES										Département de la Seine : 8 millions 9, dont 50.000 francs (enseignement); 400.000 francs (pavage); 139.700 francs (police).									
19	Gaz (E)			8,4	12,4	18,3	15,7	33,7	19										
20	Inhumations	0,3	0,7	0,8	4,0	0,8	4,3	5,7	20										
21	TOTAL du § 2 (monopoles)	0,3	0,7	9,2	13,4	19,1	17,0	39,4	21										
§ 3. — PRODUITS DU DOMAINE COMMUNAL										(I) Les excédents de recettes de l'exercice précédent et les recettes sur exercices clos, sont classés sous cette rubrique. — En 1910, 34 millions 6 et 151,9.									
22	Aliénations d'immeubles et rentes	8,6	13,7	17,7	14,4	2,4	4,6	6,3	22										
23	Concessions dans les cimetières.	4,1	1,5	1,7	2,2	2,2	2,3	(F) 2,9	23										
24	Eaux (a)	2,1	6,7	9,5	41,0	43,2	22,4	27,5	24										
25	Intérêts de fonds placés au Trésor	0,8	0,2	4,8	4,7	4,5	0,5	0,3	25										
26	Loyers des propriétés communales	1,5	1,0	1,3	2,5	2,6	2,2	2,4	26										
27	Rentes sur l'État et les particuliers.	"	"	"	"	"	"	"	27										
28	TOTAL du § 3 (domaine).	14,1	23,1	32,0	31,8	21,9	32,0	39,1	28										
§ 4. — PRODUITS DIVERS										(K) Rétributions scolaires (collèges communaux): 1 million 5. — taxe de balayage, 3,8; — pavage, 0,3; — police, 2,1; — voirie, 8,4.									
29	Recettes diverses non classées (remboursements de capitaux, etc.	4,0	3,0	1,8	3,7	6,5	4,2	3,5	29										
§ 5. — RESSOURCES EXCEPTIONNELLES																			
30	Dons et legs.	0,4	0,6	0,2	0,7	0,2	0,1	0,4	30										
31	Subventions de l'État et du département de la Seine	7,9	9,0	11,4	11,4	11,7	17,5	(H) 28,6	31										
32	Autres ressources (I)	19,2	13,4	139,4	156,5	114,2	234,2	186,5	32										
33	TOTAL du § 5 (ressources exceptionnelles).	27,2	23,0	151,0	168,6	126,1	251,8	215,5	33										
§ 6. — RECETTES D'ORDRE																			
34	Recettes d'ordre en atténuation de dépenses (rétribution scolaire; — taxes de balayage, de pavage, de trottoirs, etc.).	1,7	4,4	12,1	13,1	23,5	17,4	(K) 23,9	34										
35	Recettes d'ordre proprement dites	"	1,1	3,5	5,4	5,1	6,0	8,8	35										
36	TOTAL du § 6 (recettes d'ordre).	1,7	5,5	15,6	18,5	28,6	23,4	32,7	36										
37	TOTAL des ressources normales des budgets.	137,9	182,0	380,8	422,9	402,3	572,7	581,9	37										
38	Ressources extraordinaires (réalisation sur emprunts)	23,6	39,0	67,7	"	17,0	5,0	30,5	38										
39	TOTAL GÉNÉRAL	161,5	221,0	448,5	422,9	419,3	577,7	612,4	39										

Dettes de la ville de Paris. — La dette de la ville de Paris se chiffrait, au 1^{er} janvier 1910, à 2 milliards 474 millions 4. — Charge annuelle, 130 millions.